

Image not found or type unknown



Révision contrat location car nouveaux avantages par association

Par **Latinojonny**, le **22/04/2015** à **10:00**

Bonjour à tous,

Je vais tenter de faire aussi "clair" que possible.

J'ai un contrat de location longue durée de 3 ans(voiture électrique dans mon cas)depuis 1 mois.

Un club/association de personnes de mon boulot a réussi à négocier ce même type de contrat avec des conditions beaucoup plus intéressantes (loyers, etc.) et je peux devenir adhérent au club sans soucis.

La question est de savoir si je peux bénéficier de ces tarifs avantageux ou non ?

Merci

Bonne journée

Par **moisse**, le **22/04/2015** à **10:06**

Bonjour,

C'est le loueur de véhicule qui acceptera ou non une rétroactivité.

Rien dans la loi ne l'y oblige.

Par **Latinojonny**, le **22/04/2015** à **11:44**

C'est bien ce que je craignais...
Merci pour votre réponse rapide

Bonne journée